



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 JUIN 2024

Date de la convocation : 13 juin 2024

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENTE : ROGER Nicole, Adjointe au Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, MM. GUIMONET, DUVAL, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Adjoint au Maire, MM. HOUY, MORIN, Mme BRETEL, MM. CHEMINOT, BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. SABOURDY, NAUDION, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, M. de REDON, M. GUENIN, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme DEGRAIS, Mme POUGET, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme BRETEL, Mme DOYON, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme ESCAMEZ, M. CHENE, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER, M. LEROY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HARNOIS, Mme ORTH, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. GUIMONET, Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT, Mme PAUCHARD, Conseillère Municipale, M. CORDONNIER, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. GUENIN,

ABSENTS : M. JOLIVET, Conseiller Municipal,
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

En application de l'article L.2121-14 du C.G.C.T., Monsieur le Maire demande que l'Assemblée désigne un Président de séance.

Madame Nicole ROGER, Adjointe au Maire, est désignée Présidente de séance.

EXERCICE 2023 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL – N° 24/03 – 04/A

Monsieur SEGUIN, Maire-Adjoint, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"En application de l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après avoir constaté la concordance du compte administratif et du compte de gestion, je vous propose d'adopter, pour le **Budget Principal**, le compte administratif de l'exercice 2023, joint en annexe, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	TOTAL
	REALISE	RESTES A REALISER	REALISE	
DEPENSES	7 642 758,66 €	2 756 376,02 €	25 180 520,80 €	35 579 655,48 €
RECETTES	5 582 348,87 €	1 141 444,77 €	27 874 750,15 €	34 598 543,79 €
RESULTAT	-2 060 409,79 €	-1 614 931,25 €	2 694 229,35 €	-981 111,69 €
RESULTAT ANTERIEUR	1 821 880,75 €		2 262 835,32 €	4 084 716,07 €
SOLDE CUMULE	-238 529,04 €	-1 614 931,25 €	4 957 064,67 €	3 103 604,38 €

.../...



Monsieur LORGEUX, Maire, quitte la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (23 pour, 2 contre : M. GUENIN - M. CORDONNIER, et 4 abstentions : M. NAUDION - M. BLANCHARD - Mme GIRAUDET - M. de REDON), adopte, pour le Budget Principal, le compte administratif 2023, joint en annexe.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte, transmis au
représentant de l'Etat le

26 JUIN 2024

Mis en ligne sur le site internet le

28 JUIN 2024

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai
de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

La secrétaire,



Jeanny LORGEUX

Laurence MERCIER